



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2611

Texte de la question

CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour le groupe socialiste. *(Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Mes chers collègues, laissez M. Emmanuelli s'exprimer !

Vous avez la parole, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le Premier ministre, ma question s'adresse à vous, même si je sais que vous n'y répondrez pas, pas plus que vous n'avez daigné répondre tout à l'heure au premier secrétaire du parti socialiste,...

M. Dominique de Villepin, *Premier ministre*. Il est également député !

M. Henri Emmanuelli. ...ce qui, pourtant, dans une démocratie, n'aurait pas été un geste malvenu.

Vous avez préféré vous faire poser une question par M. Accoyer, qui a fait de la provocation en accusant l'opposition d'instrumentaliser la jeunesse. *(Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est pourtant la vérité !

M. Lucien Degauchy. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Accoyer, j'ai plutôt l'impression que la jeunesse de France est aujourd'hui prise en otage pour une querelle d'investitures interne au parti majoritaire. Voilà ce que la France voit !

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Je souhaite néanmoins changer de ton et m'adresser à nouveau à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, vous avez commis une erreur...

M. Jean-Claude Lefort. Seulement une ?

M. Lucien Degauchy. Les 35 heures, ce n'était pas une erreur ?

M. Henri Emmanuelli. ...en pensant que vous pouviez abuser la jeunesse de France : au prétexte de vous occuper d'une partie d'entre elle, vous imaginiez avoir le droit de la priver tout entière d'un certain nombre de droits que vous a rappelés François Hollande.

Or la jeunesse ne s'est pas laissé abuser, la France ne se laisse pas abuser, et il est temps que vous le compreniez. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Après cette première erreur, vous en avez commis une seconde en vous entêtant dans une attitude de refus, de crispation. Or je vous le dis avec une certaine gravité :...

M. Lucien Degauchy. Vous vous prenez pour qui ?

M. Henri Emmanuelli. ...tenir bon face à l'ennemi est une vertu ; mais, ici, qui est l'ennemi ?

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est vous !

M. Henri Emmanuelli. Est-ce que la jeunesse de France est votre ennemie ? La jeunesse de ce pays, c'est la vôtre, c'est la nôtre. Elle n'est pas notre ennemie ! Vous vous trompez d'adversaire !

J'attire votre attention avec gravité, j'insiste sur le fait que cela devient dangereux. Et qui le dit ? Ah ! je n'aurais pas employé le mot s'il ne s'agissait de celui du ministre de l'intérieur lui-même ! Je cite M. Sarkozy, qui a d'ailleurs préféré partir : " Il y a un danger que cette effervescence lycéenne et étudiante réveille l'agitation dans

les banlieues, qui restent toujours extrêmement tendues. "

Mme Muguette Jacquaint. Il a raison !

M. Henri Emmanuelli. Je vous demande donc s'il s'agit de l'expression d'une crainte ou si vous êtes en train de mettre au point la stratégie du pire. (*" Et vous ? " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Je ne veux pas le croire !

Puisque vous prétendez dialoguer et que vous connaissez les conditions du dialogue, vous savez ce que vous demandent les syndicats. Dès lors, si vous souhaitez vraiment ce dialogue, faites donc ce qu'ils vous demandent !

M. Jacques Le Guen. Et voilà !

M. le président. Merci de terminer, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Vous connaissez le prix de ce dialogue. Si vous ne dites pas oui aux syndicats, vous savez que votre attitude se réduit à de la gesticulation !

M. Jacques Le Guen. Et les lois de la République, alors ?

M. Henri Emmanuelli. Si vous n'êtes pas capable de reculer, nous nous adresserons au chef de l'État pour qu'il prenne ses responsabilités et ramène le calme dans le pays car nous sommes inquiets, très inquiets !

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

M. Richard Mallié. Pyromane !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur Emmanuelli, nous sommes tous responsables de la jeunesse : vous, députés de l'opposition, qui hurlez en cet instant, et vous, députés de la majorité, qui travaillez pour sortir la jeunesse de la précarité.

Cette jeunesse a des couleurs diverses : elle est celle des banlieues, celle de l'espace rural, celle de nos villes.

Et c'est à toute cette jeunesse que nous entendons répondre : à celle qui est au chômage à hauteur de 40 % comme à celle qui a la chance de pouvoir se construire un avenir en France et à l'étranger. En effet, nous ne devons pas opposer telle partie de la jeunesse à une autre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

La jeunesse, nous avons le devoir de lui répondre globalement !

(Huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Pardonnez cette considération personnelle, mesdames et messieurs les députés, mais la jeunesse a les traits de mes trois enfants, qui ont entre vingt et vingt-cinq ans. Elle ressemble à tous ceux que je rencontre, et je n'accepte pas de vous voir la diviser ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Julien Dray. Vos trois enfants sont dans la rue, et j'en suis fier !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Monsieur Emmanuelli, la jeunesse a besoin de vérité. Et la vérité, on l'obtient en comparant le CPE au CDI. Or, au cours des deux premières années, en matière de préavis, d'indemnités de chômage, de droits à indemnités de fin de contrat, le CPE, dans son état actuel et tel qu'il sera enrichi par le dialogue social, reste pour les jeunes plus sécurisant que le CDI. Voilà la vérité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2611

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mars 2006